

AFFAIRE N° 9

AUTORISATION installation d'un 2ème Groupe à l'Usine Hydro-électrique de Saint-Denis

Le Maire donne lecture de l'Energie Electrique de la Réunion en date du 23 Juillet 1957.

ENERGIE ELECTRIQUE DE LA REUNION

réfrence T.O.10- LA/GP

2

ation pour l'installation
2ème groupe à l'usine hydro-
rique de St-Denis.

Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 23 Juillet 1957

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre lettre n° 283 du 13 Mai 1957, nous avons l'honneur de soumettre à votre agrément la convention ci-jointe relative aux travaux d'installation d'un deuxième groupe à l'usine hydro-électrique de Saint-Denis.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée./.

Pr le Directeur Général
Signé: AUBRAS.

M. DUPUIS. - Monsieur le Maire, est-il exact que la Ville de Saint-Denis est actuellement éclairée par les usines "La Mare" et les "Grands Bois".

M. GUENOT. - Nous n'avons pas à chercher comment est produit le courant qui est vendu par Bourbon Lumière. Cette turbine, pour l'installation de laquelle l'autorisation vous est demandée, est destinée au remplacement de l'ancienne turbine de l'installation Rambaud qui est à bout de souffle.

M. MANES. - On pourrait utiliser également cette turbine pour le pompage de l'eau de la Ville.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir adopter la convention dont il vient de lui donner connaissance.

Adopté à l'unanimité.

M. COLLET. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour cette population de la Montagne.

Signé: Perron Pradier